

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

Les personnes (employés, intervenants ou visiteurs) qui entrent et travaillent sur une propriété agricole doivent se familiariser avec les programmes de biosécurité en place sur l'exploitation et être pleinement préparées à entrer dans la ferme et à en sortir sans compromettre la biosécurité de l'entreprise. Elles doivent se conformer aux exigences de l'entreprise. Si ce n'est pas le cas, elles ne devraient pas être autorisées à entrer sur la propriété.

Fiche 3A

ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES DE TRANSPORT : MESURES À PRENDRE

Si vous êtes un intervenant externe, l'application de mesures de biosécurité par le personnel de votre organisation envoie un message positif. Cela démontre votre préoccupation à l'égard des systèmes de production des grains et fait la promotion des bonnes pratiques de biosécurité au sein de cette industrie.

Principes de base

Il est important de tenir compte du genre d'entreprise que l'on visite. Les précautions à prendre et les mesures à suivre varient selon plusieurs facteurs : le contact direct ou non avec des végétaux et le sol, la culture, la température, le type de ravageur et la sévérité de son impact, etc.

Vous devez évaluer la situation et prendre les mesures pour respecter les bonnes pratiques de biosécurité. Il est difficile d'établir des directives précises, mais vous devez viser à prendre les mesures attendues afin de ne rien transporter de nuisible. Vous devez repartir le plus propre possible et contenir de façon sécuritaire les vêtements, les chaussures et les équipements sales qui seront nettoyés ultérieurement hors du site.

Avant la visite

- Connaître les exigences de la ferme et du secteur des grains en matière de biosécurité.
- Vous assurer que tous les outils et les équipements nécessaires à votre travail (vêtements, bottes, outils, etc.) et le véhicule de transport sont propres.
- L'extérieur du véhicule doit être visuellement propre et il ne doit y avoir aucune accumulation de déchets organiques. Porter une attention particulière au châssis, aux logements de roues et aux pneus. Si le véhicule est sale, il faut procéder à un lavage.
- L'intérieur du véhicule doit toujours être propre.
- Protéger les surfaces en tissu et les tapis du véhicule pour faciliter le nettoyage.

Les personnes et les organisations doivent considérer les risques d'introduction et de propagation d'organismes nuisibles.

- Chacun doit :
 - prendre ses responsabilités et être à l'avant-garde des bonnes pratiques de biosécurité;
 - respecter le principe « arriver propre et repartir propre ».
- Des véhicules, des chaussures, des vêtements, des équipements et des outils propres sont la clé du succès d'une biosécurité agricole efficace.
- Transporter le matériel nécessaire à l'application des mesures de biosécurité dans son véhicule en tout temps : un geste simple pour se donner les moyens d'agir.

Lotfi Khiari, Université Laval

- Vous assurer d'avoir tout le matériel nécessaire dans votre véhicule pour effectuer le nettoyage de façon autonome (voir matériel de base recommandé).

Lors de la visite

- Stationner à l'endroit désigné (si possible, éviter de circuler avec le véhicule dans les champs, privilégier les surfaces asphaltées, en gravier, etc.). Dans la mesure du possible, rester en périphérie des champs. Si vous devez circuler dans les champs, assurez-vous d'avoir l'autorisation du propriétaire et de nettoyer le véhicule avant l'entrée et à la sortie. Utiliser votre jugement et procéder avec professionnalisme pour minimiser les risques.
- Porter des couvre-chaussures ou des chaussures qui peuvent être nettoyées facilement.
- Il peut être opportun d'enfiler un survêtement (ex. : salopette jetable ou lavable, jambières, etc.) afin de réduire les risques de propagation et faciliter le nettoyage.

Après la visite et après le départ

- Nettoyer vos outils et vos équipements de travail, vos vêtements et vos chaussures pour enlever le sol et le matériel végétal adhérent à ceux-ci.
- Si vous ne portez pas de survêtement, retirer le sol et le matériel végétal qui peuvent s'accumuler dans les poches, les plis de pantalon, les bottes, les lacets, etc.

- Tout ce qui ne peut pas être nettoyé sur place devrait être placé dans un contenant à part (sac ou bac) afin de garder propres l'intérieur et le coffre du véhicule en tout temps.
- Au besoin, nettoyer les tapis du véhicule pour enlever le sol et le matériel végétal avant de quitter la ferme.
- Changer de chaussures pour conduire est souhaitable.
- Nettoyer le véhicule au besoin (roues et garde-boue) sur un site de lavage adéquat, sur place ou à proximité. Se référer aux fiches 2A et 2B.
www.craaq.qc.ca/biosecurite_grains ou www.pgq.ca/programmes-et-services/agronomie/biosecurite



Matériel de base recommandé

Un minimum de matériel nécessaire à l'application des mesures de biosécurité doit être transporté dans votre véhicule. Il doit vous permettre de vous changer ou de nettoyer vous-mêmes vos vêtements et chaussures, et de nettoyer vos équipements et votre véhicule de transport avant d'entrer et de sortir d'une propriété. Il s'agit là d'un geste simple, responsable et utile pour limiter la propagation d'organismes nuisibles à la ferme ou entre les fermes.

Cet équipement peut varier, mais devrait minimalement comporter les éléments de base suivants :

- un système de nettoyage pour les chaussures, les petits outils et l'intérieur du véhicule, ex. : brosse et grattoir, aspirateur... pour enlever le sol et le matériel végétal sur les chaussures, vêtements, équipements et pneus;
- des lunettes de protection, gants jetables, nettoyant et désinfectant pour les mains;
- un vaporisateur contenant un agent de nettoyage;
- des essuie-tout, lingettes et linge;
- des sacs résistants et/ou des contenants en plastique pour les vêtements, les chaussures ou les équipements sales.



D'autres éléments peuvent être ajoutés :

- des chaussures propres pour conduire le véhicule, un sur-vêtement;
- des chaussures ou des bottes faciles à nettoyer (à semelle lavable par exemple), des couvre-chaussures jetables (courtes visites) ou en caoutchouc ou, idéalement, des chaussures ou bottes de rechange;
- un récipient d'eau pour aider au nettoyage;
- un pulvérisateur manuel et/ou une pompe électrique (12 volts) avec réservoir (utiles, peu dispendieux à installer et très efficaces).

Il est également possible de demander au propriétaire d'avoir accès à son site de nettoyage avant de repartir de la ferme. Un tel site facilite le nettoyage et donne accès à des équipements de nettoyage plus performants (eau et air sous pression).

L'idée est de garder vos mains, vos vêtements, vos chaussures, vos outils, votre équipement et votre véhicule de transport exempts de tout élément (sol, matériel végétal, etc.) pouvant propager des mauvaises herbes, des ravageurs ou des maladies.

RAPPELEZ-VOUS

Les risques en matière de biosécurité dépendent en grande partie des lieux que vous avez visités auparavant, du type d'activité (ex. : échantillonnage, dépistage, travaux aux champs, etc.) et des mesures de prévention que vous avez prises pour nettoyer vos chaussures, vêtements, outils, équipements et véhicule de transport.

« Arriver et repartir propre » : l'approche à adopter lors de vos activités sur le terrain.

Avertissement : Les renseignements contenus dans cette trousse sont fournis à titre informatif seulement et aucune personne ne doit prendre de décision sans les adapter à sa situation et sans les conseils de professionnels. L'auteur décline expressément toute responsabilité à l'égard de tout acte qui pourrait être posé à la lumière de ces renseignements.

Rédaction : Georges Laplante, consultant

Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Canada

Québec

Ce projet a été réalisé grâce au Programme d'appui à l'implantation de systèmes de salubrité alimentaire, biosécurité, traçabilité et santé et bien-être des animaux, mis en œuvre dans le cadre de l'Entente Canada-Québec concernant Cultivons l'avenir 2.